

Bureau du 20 novembre 2006

Décision n° B-2006-4786

objet :	Marchés communautaires attribués à la société Ingerop - Avenant collectif de transfert au bénéfice de la société Ingerop conseil et ingénierie
service :	Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre d'une volonté de réorganiser les activités du groupe Ingerop, un traité d'apport partiel d'actif en date du 12 juin 2006 concernant la branche d'activité conseil et Ingénierie de la société Ingerop, titulaire ou cotraitant de marchés communautaires à la société par actions simplifiée constituée sous la dénomination Ingerop conseil et ingénierie, a été acté le 12 juillet 2006 par décision prise par acte sous seing privé des associés uniques, portant jouissance à compter du 1er janvier 2006.

Le siège social de la société Ingerop conseil et ingénierie est situé 168-172, boulevard de Verdun 92400 Courbevoie.

Le présent avenant de transfert collectif vient prendre acte de cette opération et autorise la société Ingerop conseil et ingénierie à se substituer ainsi à la société Ingerop dans les marchés communautaires dont elle est titulaire ou cotraitant à compter de la date de notification du présent avenant.

Cinq marchés passés avec la Communauté urbaine et non soldés sont concernés :

- direction de la voirie

- . marché n° 051426Y : élaboration d'un dossier d'enquête publique, Lyon 8° et Vénissieux-Barbusse,
- . marché n° 060171D : Lyon 8°-Vénissieux, maîtrise d'œuvre, conception aménagement rue Henri Barbusse,
- . marché n° 040782D : aménagement de la Grande rue de Saint Clair - Caluire et Cuire ;

- direction des grands projets

- . marché n° 061764K : réaménagement boulevard Valvert-AMO Ecully-Tassin la Demi Lune ;

- délégation générale au développement urbain

- . marché n° 040599E : mission d'OPC projet d'aménagement des berges du Rhône, Lyon 3°, 6° et 7°.

Cet avenant ne change en rien les marchés susvisés ;

Vu ledit avenant collectif de transfert ;

DECIDE

1° - Approuve ledit avenant collectif de transfert au bénéfice de la société Ingerop conseil et ingénierie.

2° - Autorise monsieur le président à le signer.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,